

MÉTIERS DES HORAIRES EN EIC LES PARCOURS PROS FACILITÉS PAR LA CFDT



La CFDT porte les revendications des agents des EIC : lors des négociations annuelles obligatoires bien sûr, mais aussi en ayant provoqué et porté le dispositif circul'action. Aujourd'hui la CFDT a proposé et obtenu des modalités de parcours professionnels innovantes pour les agents de la sphère horaires des EIC : que tu travailles en BHL, BHR, guichet opérationnel... **Tu pourras désormais accéder à la classe 5 par des dispositifs spécifiques.**

HORAIRES : DES AGENTS DES EIC PAS COMME LES AUTRES

➔ Les métiers de la sphère horaires sont spécifiques

La CFDT l'a pointé et démontré : la sphère horaire a une place particulière au sein des EIC. Au-delà de son utilité indéniable au plus proche de la production ferroviaire, les agents qui la composent ont une **technicité particulière** qui doit être reconnue et valorisée.

La CFDT pose la nécessité d'assurer des parcours professionnels à la hauteur des compétences des agents de la sphère horaire.

➔ Les accès classe 5 en EIC ne leur sont pas favorables

La CFDT estime que les mécanismes actuels de l'accès classe 5 en EIC ne sont pas favorables aux agents de BH. Cap technicien, TTMV... font l'objet d'une détection de potentiel pour laquelle les besoins ne s'expriment pas prioritairement dans les métiers horaires au sein des EIC.

La CFDT, lors de rencontres et dialogues avec SNCF réseau, démontre cet état de fait et propose des solutions permettant des parcours reconnaissant la technicité et la valeur des agents, dans leur métier.

➔ Des dispositifs existent, d'autres sont à inventer

La CFDT propose, en dehors de l'élargissement du dispositif 15%*, qui permet la promotion par voie managériale, la création d'un examen spécifique classe 5 pour le métier d'horairiste, qui soit accessible pour les agents des EIC.

La CFDT, forte de ses revendications et de ses arguments, obtient la mise en place des deux modalités, dès 2024.

CETTE AVANCÉE S'AJOUTE À CELLES OBTENUES POUR :

LES EMPLOIS OPÉRATIONNELS DE LA CIRCULATION
LES MESURES D'ACCROISSEMENT DES RECRUTEMENTS
L'INDEMNITÉ CIRCULATION FERROVIAIRE
LES GRATIFICATIONS VERSÉES EN 2022/2023
LES MESURES SALARIALES SPÉCIFIQUES

LA CFDT PORTE AUSSI DES MESURES POUR LES PERSONNELS D'ENCADREMENT ET LES FONCTIONS TRANSVERSES :

Pour aller plus loin,
clique ou scanne les QR pour accéder aux courriers



Courrier de la CFDT



Réponse de la SA Réseau

* Prévus dans le document transposition dans les cinq sociétés SNCF de l'accord de branche du 06 décembre 2021 relatif aux classifications et rémunérations dans la branche ferroviaire

ET TOI, QUI DÉFEND TES DROITS ?

